

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

32 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
18 mars 2019	Marchés publics	Fourniture de pneumatiques et prestations associées. Remise des offres le 15 février 2019 (procédure < 25 000 € HT). Attribution du marché à EUROMASTER pour le lot 1 et à DEPAN'PNEU pour les lots 2 et 3. Le montant maximum du marché de type accord cadre, à bons de commande est fixé à 14 963,70 € HT.
29 mars 2019	Louage	Bail précaire et révocable avec Nicolas MALEIG – Terrain D110 – Quartier de Soeix à Oloron Sainte-Marie. Loyer mensuel : 48 euros mensuels. Prix annuel de location fixé suivant la valeur de l'indice national des fermages constatée chaque année par arrêté préfectoral. Durée : 3 mois.
9 avril 2019	Louage	Bail commercial dérogatoire pour local à usage commercial de 80 m ² situé au 48 rue L. Barthou à Oloron, signé avec Emmanuelle MOREO « L'Armoire d'Yvonne ». Durée du bail : du vendredi 12 avril 2019 au dimanche 14 avril 2019. Redevance d'occupation du domaine public fixée à 1 euro/jour et frais de consommation d'eau et d'électricité à charge de la commune d'Oloron.
18 avril 2018	Marchés publics	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des réseaux d'assainissement des rues Palassou, Camou et Barthou. Consultation mise en ligne le 31 octobre 2018 – Procédure de passation adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et conclusion de l'analyse des offres réalisée le 10 avril 2019 après renégociation. Marché attribué pour la mission de maîtrise d'œuvre considérée à l'entreprise SCE Aménagement & Environnement - Agence de Bayonne - ZAC du Golf - 2 chemin de l'aviation/64200 BASSUSSARRY. Montant du marché fixé à 13 505,00 € HT.
19 avril 2019	Louage	Bail commercial dérogatoire pour local situé 48 rue Louis Barthou (OLORON) avec Mme Emmanuelle CROZE « La Bohème » – Bail de 26 jours du 22 avril 2019 au 16 mai 2019 – Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro/jour – Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron

30 avril 2019	Domaine Public	Retrait de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal du complexe sportif Guynemer conclue avec le Pilotari Club Oloronais, le 2 avril 2018. Ce retrait était effectif à compter du 30 avril 2019. Une nouvelle procédure de sélection a eu lieu.
1 ^{er} mai 2019	Domaine Public	Signature d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal du complexe sportif Guynemer avec le Pilotari Club Oloronais. Une procédure de sélection d'un exploitant a été lancée le 18 février 2019 et clôturée le 20 mars 2019. L'association Pilotari Club Oloronais, représentée par son Président Eric DUCAP, a présenté une offre le 19 mars 2019 qui a reçu un avis favorable de la commission chargée de l'analyse des offres. La durée de la convention est consentie et acceptée pour une durée déterminée commençant le 1 ^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2020. Elle se renouvellera ensuite tacitement par période d'une année dans la limite de 5 années maximum. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 250 € TTC par mois.
3 mai 2019	Marché publics	Nettoyage de pavés, ponts et passerelles de la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Consultation d'entreprises (dans le cadre de marchés réservés) en date du 2 avril 2019, avec remise des offres le 3 avril 2019 (procédure < 25 000 € HT). Attribution du marché à Estivade d'Aspe Pyrénées – Rue Rocgrand à Oloron Sainte-Marie. Montant de l'opération s'élève à 8 200 € HT.
14 mai 2019	Louage	Bail commercial dérogatoire pour local situé 48 rue Louis Barthou (OLORON) avec Mme Liliane GENESTE – Bail de 17 jours du samedi 18 mai 2019 au lundi 3 juin 2019 – Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro/jour – Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron.
27 mai 2019	Marché publics	Marché public de fournitures pour le remplacement de luminaires d'éclairage public dans le cadre du plan d'économies d'énergie est attribué à l'entreprise CGED Matériel Electrique sise ZA du Gabarn – route de Pau – 64870 Escout pour un montant de 20 275 € HT.

23 mai 2019 – Tarif des activités – Oloron Sport Culture Vacances – Été 2019

Découverte 4/5 ans

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Bouge ton corps	2 € la séance	3 €
Land'art	2 € l'atelier	3 €
Enfile ton kimono	4 € le stage	5,50 €

Fais ton cirque	4 € l'atelier	5,50 €
Grimpe jusqu'au sommet	7 € la séance	9,50 €
Initiation au poney	10 € la séance	13 €
Parcours du petit vaillant	3 € la séance	4 €
Les petits musiciens	4 € l'atelier	5,50 €
Patrimoine	2 € l'atelier	3 €

Sports 6/16 ans

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »		Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Accrobranche grands	9 € la journée	12 €	Hip-Hop	5 € la séance	6,50 €
Accrobranche petits	8 € la journée	10,50 €	Judo et jujitsu	4 € le stage	5,50 €
Activités d'eaux vives 5 jours	99 € le stage	129 €	Karting – laser game – bubble bump	28 € la sortie	36,50 €
Activités d'eaux vives 3 jours	59 € le stage	77 €	Paintball	9 € la séance	12 €
Basket	7 € le stage	9,50 €	Pêche	5 € la séance	6,50 €
Boxe et kick-boxing	5 € la séance	6,50 €	Pelote basque	3 € le stage	4 €
Canyoning	15 € la sortie	19,50 €	Rugby	2 € la séance	3 €
Course d'orientation	4 € la séance	5,50 €	Spéléologie	6 € la sortie	8 €
Danses orientales	5 € la séance	6,50 €	Tennis	33 € le stage	43 €
Cheval	34 € le stage	44,50 €			
Poney	36 € le stage	47 €	Voile et aviron	20 € la journée	26 €
Randonnée à cheval	25 € la journée	32,50 €			
Escalade	7 € la séance	9,50 €	Volley	3 € le stage	4 €
Escalade en milieu naturel 6/9 ans	6 € la demi-journée	8 €	V.T.T 7/11 ans	9 € la demi-journée	12 €
Escalade en milieu naturel 10/16 ans	12 € la journée	16 €	V.T.T 11/16 ans	17 € la journée	22,50 €
Escrime	7 € la séance	9,50 €	Parkour	2 € la séance	3 €
Handball	3 € le stage	4 €	Skate	2 € la séance	3 €

Culture (art, patrimoine et découverte) 6/16 ans

Activités	Tarif « oloronais » *	Tarif « non oloronais »		Tarif « oloronais » *	Tarif « non oloronais »
Apprendre à Porter Secours (APS)	7 € l'atelier	9,50 €	Fa si la chantez !	8 € le stage	10,50 €
Ateliers artistiques	6 € l'atelier	8 €	Graff	7 € l'atelier	9,50 €
Cuisine	10 € l'atelier	13 €	L'art dans tous ses états	8 € le stage	10,50 €
Atlantik Park	10 € la journée	13 €	Le petit jardinier	2 € l'atelier	3 €
Bienvenue à la ferme	13 € la journée	17 €	Patrimoine	2 € l'atelier	3 €
Chasse au trésor	4 € la séance	5,50 €	Pixel art	2 € l'atelier	3 €
Club nature été avec mini camps cabanes	60 € le stage	78 €	Théâtre	9 € le stage	12 €

*Pour bénéficier des tarifs "oloronais" : fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou grands -parents daté de moins de 6 mois.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND** acte de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 03/07/2019


Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2019